

"Morning Citizen" du 21 août, je détache le paragraphe suivant:

Le "Citizen" croit que le Gouvernement a tort de soumettre à l'arbitrage l'importante question de l'estimation des 600,000 actions. Le rapport Acworth-Drayton dit qu'elles n'ont aucune valeur. S'il en est ainsi, pourquoi le pays serait-il appelé à payer une somme quelconque que pourraient fixer les arbitres? L'affaire ne relève pas d'un arbitrage mais de la cour de l'Echiquier. Parce que le Gouvernement ne s'est pas prévalu de son recours légal contre la compagnie et n'a pas usé de rigueur, il n'est pas tenu à un excès de générosité avec l'argent du public. Cette question est d'une excessive importance pour les contribuables. L'attitude actuelle du Gouvernement paraît insoutenable. Si ce projet soumis devient loi, une grave injustice sera commise envers une population déjà surchargée d'impôts.

Hier soir, le ministre des Finances qui est généralement loyal dans la discussion, a laissé entendre que l'honorable député de Sherbrooke (M. McCrea), était un directeur de la banque du Commerce, et les amis du ministre ont accueilli cette déclaration par des applaudissements. Si le ministre des Finances n'a pas dit expressément que l'honorable député de Sherbrooke était un des directeurs de cette institution, il l'a laissé entendre. Or, M. McCrea n'est pas un directeur de la banque de Commerce et ne l'a jamais été. Il était directeur de la banque des cantons de l'Est qui a été absorbée par la banque de Commerce, il y a quelques années. Je crois qu'une pension a été accordée à tous les directeurs de l'ancienne banque, et M. McCrea est du nombre. Le ministre des Finances ne devrait pas jouer ainsi sur les mots et il devrait déclarer franchement que M. McCrea n'est pas un directeur de la banque de Commerce.

La "Annual Financial Review-Canadian" du mois de mai 1916, donne la liste des directeurs de la banque de Commerce:

La Canadian Bank of Commerce, bureau principal, Toronto, Canada. Directeurs: sir Edmund Walker, C.V.O., LL.D., Toronto, président; Z. A. Lash, C.R., LL.D., vice-président, Toronto; John Hoskin, C.R., LL.D., D.C.L., Toronto; J. W. Flavell, LL.D., Toronto.

Je suppose que ce dernier nom est bien connu des membres du comité. Les autres directeurs sont:

A. Kingman, Montréal; l'hon. sir Lyman Melvin Jones, Toronto; l'hon. W. C. Edwards, Ottawa; E. R. Wood, Toronto; sir John M. Gibson, K.C.M.G., C.R., LL.D., Hamilton; Robert Stuart, Chicago, (Ill.); G. F. Galt, Winnipeg; Wm Farwell, Sherbrooke, D.C.L.; l'hon. Geo. G. Foster, C.R., Montréal; Ch. Colby M.A., Ph.D., Montréal; A. C. Flummerfelt, Victoria, (C.A.); G. W. Allan, C.R., Winnipeg; H. J. Fuller, Montréal; F. P. Jones, Montréal; H. C. Cox, Toronto.

[M. Tobin.]

Gérant général, John Aird; gérant général adjoint, H. V. F. Jones.

Le nom de M. McCrea n'apparaît nulle part parmi ceux des directeurs de cette banque.

Je m'étonne que le Gouvernement insiste pour faire adopter ce bill malgré l'opposition que rencontre le projet dans le public. A Montréal, tous les hommes d'affaires, conservateurs et libéraux, vous diront que c'est la proposition la plus exécrable qui ait jamais été faite.

Plusieurs DEPUTES: A l'ordre, à l'ordre.

M. TOBIN: Plusieurs personnes que j'ai rencontrées se sont servies de cette expression. Je ne dirai pas que le Gouvernement commet un vol, mais le public parle de cette opération comme d'un vol gigantesque. Voici une résolution adoptée par le Constitutional Club de Toronto, la ville qu'habite le ministre des Finances. Le "Globe" de Toronto, du 27 août, 1917, publie ce qui suit à propos de cette résolution:

Mise en accusation de tous ceux qui sont concernés dans l'affaire du Nord-Canadien.—

Résolution énergique adoptée par le Constitutional Club.

Le Constitutional Club a adopté une résolution demandant la mise en accusation de tous les membres du Gouvernement fédéral et des services publics, tels que la commission impériale des munitions, qui actuellement ou par le passé, personnellement ou à titre de directeur de compagnies, ont fait partie d'aucune des institutions financières impliquées dans l'affaire du Nord-Canadien.

* La résolution allègue que le Parlement a prolongé son existence au delà des limites légales et qu'il ne représente pas légitimement le pays. Elle cite aussi les déclarations de M. R. B. Bennett, M.P., dans lesquelles il dit que nos mœurs publiques ont été corrompues, et déclare que le Gouvernement a permis le cumul des fonctions entre les directeurs des diverses institutions financières avec les financiers mêlés à la gestion de la compagnie du Nord-Canadien.

La résolution a été proposée par M. T. A. Scanlan et appuyée par M. Archibald Drainin.

Je repousse ce projet de loi, parce qu'il n'est pas dans l'intérêt du pays, et je ne veux pas qu'il soit délibéré aux dernières heures d'un ministère moribond. Cette législature a trépassé au mois de septembre 1916, et mes électeurs ne m'ont pas autorisé à appuyer un tel projet de loi. Le ministère a accablé le pays d'impôts pour le plus grand bien de ses amis. Or, voici une grosse somme d'argent qui, pendant des années encore, sera un fardeau pour toute la population, et je voterai contre le projet, parce qu'il n'est pas, à mes yeux, dans l'intérêt du Dominion.